

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 25

Artikel: On est de chez nous !
Autor: Villemard, Adolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, La Chaux-de-Fonds.

Montreux, Gerolste, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On y va !

Plus qu'un mois et nous y sommes, à la Fête des Vignerons.

C'est lundi que commence la vente des billets au public. Les chemins de fer fédéraux et la Compagnie de navigation prennent leurs dispositions pour le transport de ces milliers de visiteurs qui, du 4 au 11 août, accourront de toutes parts à Vevey. Les moyens de locomotion ne nous manquent pas aujourd'hui. Cette grande facilité engagera certes bien des gens à se rendre à la fête, qui, en dépit de leur désir d'applaudir un de plus beaux spectacles du monde, n'eussent jamais osé affronter les ennuis du voyage, il y a quelque soixante ans.

Dans son intéressante monographie sur l'Abbaye des Vignerons, Vernes-Prescott trace le pittoresque tableau que voici, du trajet de Genève à Vevey, tel qu'il l'accomplit lors de la fête de 1833 :

« En 1833, n'ayant pu me rendre assez tôt à bord de l'un des vapeurs faisant le service de Genève à Vevey, je le trouvai déjà tellement chargé de passagers que je me rejetai sur la voiture publique appelée courrier de Berne. C'était un vrai progrès pour l'époque. Elle partait à midi de Genève pour arriver à Lausanne à six heures du soir. Depuis cette ville il ne fut plus question d'aller plus loin, soit par le lac soit par la diligence. Tout véhicule quelconque était déjà retenu. Montbenon et la place de Saint-François regorgeaient de voitures et d'attelages qui avaient pu croire leur temps fini. Je n'ai jamais regretté cette impossibilité de trouver place nulle part. Elle me procura l'une de ces courses fantastiques à travers les ombres que le Dante n'eût pas dédaignées, et la nuit la plus amusante que j'aie jamais passée ».

« Vers minuit je m'éloignai de Lausanne, et je fis toute la route à pied jusqu'à Vevey au milieu du concours le plus bruyant, le plus bigarré, le plus agité, le plus nombreux et le plus joyeux que l'on puisse imaginer. La nuit était sombre. A peine lisait-on une étoile dans le ciel. De violentes bouffées de vent s'élevaient de temps à autre, et venaient éteindre au milieu d'éclats de rire universels les lampes, les lanternes vaudoises ou chinoises, les flambeaux et autres éclairages de toutes sortes dont la lumière tremblante projetait ses rayons sur des tableaux à la Téniers tous plus grotesques les uns que les autres. Ici un nombreux groupe d'ouvriers allemands égayait la marche par un chœur exécuté avec ce goût, cet ensemble, cette justesse qui distingue les enfants de la Germanie. Un peu plus loin, des paysans qui avaient puisé leur inspiration à la pinte voisine, détonnaient avec cette fausseté intrépide dont ne se corrigeront jamais les pauvres Welches. Quand les chants cessaient, ou même quand ils ne cessaient pas, on entendait surgir des concerts de fifres, de clarinettes, de violons et de trompettes jouant chacun un air différent. A diverses reprises cette procession digne des temps de la fable s'augmentait

par l'arrivée de vastes et larges chars à échelle convertis en salles de verdure et de fleurs. Des lanternes suspendues à un toit de branches laissaient voir de chaque côté, sur une planche recouverte d'un drap blanc, une longue rangée de fillettes rédissant ensemble les chants qu'elles devaient répéter trois ou quatre heures plus tard sur la grande place de Vevey, en leur qualité de bergères de Palès ou de moissonneuses. Ce jardin qui semblait marcher, ces jeunes filles en blanc éclairées par une lueur douteuse, leurs voix si fraîches et si pures devant lesquelles tout se taisait dans cette foule me transportaient à quelques milliers d'années en arrière « sous le ciel amoureux de la Grèce, » sur le chemin de Mégare à Eleusis. Et, de fait, ces aimables chanteuses n'allaient-elles pas porter leurs hommages à Cérès, et brûler l'encens au pied de ses autels ? Je suis encore à me demander comment au milieu de cette cohue énorme se pressant entre des chars et chevaux dont les conducteurs venaient de sacrifier à Bacchus, et qui avançaient au hasard d'une nuit obscure, non-seulement il n'arriva pas d'accident, mais encore pas un cri déplacé, pas un refrain malséant, pas le plus petit fait ressemblant de loin à une dispute. L'étonnement redouble alors qu'on se rappelle combien la route de Lausanne à Vevey était étroite, tortueuse, dangereuse surtout aux approches de Saint-Saphorin. Le chemin de fer est venu parer à tous ces périls, mais en même temps il a coupé court à ces joyeuses marches, à cette gaieté si vraie, à cette agréable simplicité qui vous laissait croire que vous étiez en famille parmi plusieurs milliers de promeneurs ».

« A vingt minutes de Vevey, le jour commençait à poindre. Il ne pouvait se montrer plus à propos. Le vaste flot dont je faisais partie, venait de se heurter contre une digue impénétrable formée des populations de Fribourg, de la Gruyère et des monts de Vevey qui nous avaient précédés. Les prairies avoisinantes étaient transformées en caravansérails sans limites où se pressait pêle-mêle une masse confuse de voitures et de chars, occupés encore par des gens qui y avaient passé la nuit, tandis que d'autres pliaient les tentes à l'ombre desquelles ils avaient dormi sur le gazon. Au premier coup de canon s'éleva un formidable hurra, expression d'un peuple immense qui va recevoir le prix de ses peines ».

« On voulut se jeter sur tous les points d'où l'on espérait voir arriver les cortèges ; mais le terrain était déjà occupé par de courageux amateurs qui achevaient une faction de huit heures d'attente ! »

Les mauvaises compagnies. — Au tribunal de police. Le président à l'accusé :

— Vous dites que ce sont les mauvaises compagnies qui vous ont amené ici ?

— Oui, m'sieur le président : un brigadier et deux agents de police !

Les merveilles de la nature. — Un mai-

tre d'école se promenant dans les champs avec sa classe :

— Les œuvres de la nature ne sont-elles pas merveilleuses ?

— Oh ! oui, m'sieur, quand on pense que le plus petit des insectes porte un nom latin !

On verra voir. — Tout près d'ici vivaient, il y a quelques années, deux époux sans enfants.

La femme, d'une santé faible, souvent malade, avait quelque fortune et savait qu'en mourant sans tester en faveur de son mari, elle le laisserait dans une position très gênée. Mais elle ajournait toujours, s'imaginant que faire son testament c'est hâter sa mort.

Un jour enfin, alitée et la maladie s'aggravant, elle se décide.

Le notaire vient, rédige l'acte, lui en donne lecture et lui tend la plume pour signer...

Mais, à peine l'a-t-elle saisie, que, prise d'une soudaine faiblesse, elle s'affaisse, retombe sur son lit, et meurt !...

La fortune revint à ses collatéraux, qui n'en avaient nul besoin, mais qui, naturellement, ne la refusèrent pas. Ce n'est point la coutume.

Petites annales de juin.

1398. — Le 5 juin 1398, la grande Cour séculière de Lausanne fit un édit, défendant à tous habitants de Lausanne de faire entrer ou de vendre dans le bailliage de Lausanne d'autres vins que ceux qui avaient crû dans le domaine et la juridiction de l'évêque, à moins que ces vins ne fussent du crû de leurs propres vignes, tant qu'il s'en trouverait à vendre dans le domaine de l'évêque. Ce, sous peine d'un camp (amende) de 60 sols, moitié pour la ville, moitié pour l'évêque.

Cet édit fut observé pendant des siècles ; on n'y dérogeait que dans les cas extraordinaires. Par exemple, en 1521, vu la rareté et la cherté du vin à Lausanne, où il se vendait à 12 deniers le pot et au-delà, le conseil décida, le 26 mai, de demander à l'évêque de consentir à ce qu'on pût amener en ville du vin étranger au bailliage jusqu'à la Saint-Michel suivante, de manière à ce que le vin blanc pût se vendre à 10 deniers, et le vin rouge à 8 deniers le pot. Cette rareté du vin s'accrut en août et en septembre. Elle parait avoir été considérablement aggravée par le passage des troupes suisses allant au service de François I^{er}, roi de France, et qui en avaient beaucoup bu. On fut obligé de faire des achats de vin en Savoie pour ces troupes.

On est de chez nous !

Nous ne mettons pas des gants
Pour remuer notre terre.
Nous n'avons rien d'élégant,
Nous parlons sans dictionnaire
Et les mylords d'Angleterre
De nous ne sont point jaloux.

Refrain.

Que voulez-vous ? Que voulez-vous ?
C'est comme ça. J'sais pas qu'y faire !
Que voulez-vous ? Que voulez-vous ?
On est de chez nous !

Nous sommes de vrais Vaudois,
Nous savons qui nous gouverne,
Nous avons conduit au bois
Le gros vieux « Mani » de Berne.
Nous n'aimons pas qu'on nous berne
Ni qu'on se moque de nous !
Que voulez-vous ? etc.

Les Prussiens sont fiers de Berlin
Et de leur grand roi Guillaume.
Ceux de Villars-Tiercelin
Sont aussi fiers de leur chaume
Qu'un roi l'est de son royaume
Et bien tout aussi jaloux !
Que voulez-vous ? etc.

Nous disons sans parti-pris
Et sans ombre de chicane :
« Lausanne n'est pas Paris,
Mais Paris n'est pas Lausanne ! »
Et nous donnons la Havane
Pour un Grandson de chez nous !
Que voulez-vous ? etc.

Certains peuples sont plus loin
Sur les routes d'avant-garde.
On nous dit : « Sur plus d'un point
Votre horloge encor retarde. »
— Ça, messieurs, ça nous regarde !
Quand on marche, c'est tout doux !
Que voulez-vous ? etc.

ADOLPHE VILLEMARD.

Le bas de laine.

La France et l'Allemagne sont sur le point de tomber d'accord. Tout danger de guerre est écarté. L'Europe respire. La France, il faut le reconnaître, y a mis beaucoup de bonne volonté, beaucoup trop, au gré de bien des gens qui ne sont pas du tout décidés à considérer Guillaume II comme l'arbitre suprême des destinées du monde.

Que d'encre a déjà coulé à propos de cette question marocaine ! Et le flot noir n'est pas près de tarir.

Un diplomate allemand, de « bonne source », examinant quelles seraient les conséquences d'une nouvelle guerre avec la France, semblait ne douter nullement de la défaite de celle-ci et disait que, comme en 1870, « l'Allemagne pourrait se récupérer largement de ses frais de campagne. »

La France est le coffre-fort du monde.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler avec quelle suprême énergie et avec quelle facilité la France s'acquitta des lourdes charges qui l'accablèrent après la conclusion de la paix, en 1870.

A la suite des désastres de l'Empire, la France républicaine a payé aux Allemands 5 milliards d'indemnité de guerre.

Elle a remboursé avec les propres ressources de son budget ordinaire près de 1500 millions empruntés à la Banque de France pendant la funeste période de 1870-1871.

Elle a reconstitué de fond en comble le matériel et les approvisionnements de ses armées de terre et de mer.

Elle a couvert de forteresses et de travaux de défense ses frontières de l'Est.

Elle est condamnée à entretenir et elle entretient la plus formidable armée que jamais elle ait eu en temps de paix.

Elle rembourse par des annuités de 30 millions environ, aux départements, aux villes et aux communes, une forte part des contributions extraordinaires et des dommages résultant de la guerre, ainsi que les avances faites pour le casernement.

Elle paie à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, pendant toute la durée de la concession, une annuité de 20,500,000 francs pour dommages de guerre et cession des droits de la Compagnie sur les lignes situées dans les territoires cédés à l'Allemagne, — annuité énorme qui n'a été compensée que par une diminution de 325 millions sur les 5 milliards payés aux Allemands.

Elle paie et paiera jusqu'en 1914 une annuité de 17,300,000 francs pour solde de l'emprunt Morgan, contracté pour le service de la défense nationale.

Enfin, les pensions militaires des armées de terre et de mer, qui n'étaient en 1869 que de 64,500,000

francs, s'élèvent aujourd'hui à près de 114 millions !

Indépendamment des ces énormes charges, — conséquence immédiate et directe de la catastrophe impériale, — la France républicaine doit faire face aux arrérages des emprunts contractés sous les régimes antérieurs, ainsi qu'à ceux des découverts du Trésor, soldés par la dette flottante.

A l'école (suite).

(Phrases glanées dans les compositions.)

« Plus loin se trouvent les chèvres, les moutons, et ensuite on voit de grosses vaches et de belles génisses. Alors viennent ensuite les acheteuses qui en remplissent leurs paniers. »

« C'est dans ma chambre que je me recueille les jours d'orage. »

« Je suis bien contente d'avoir ma chambre à moi. Quand j'ai fait quelque chose de mal, ça me pèse sur l'estomac, alors quand j'ai ma chambre, je m'en vais réfléchir. »

« Le lendemain on aperçut dans la prairie la rivière débordée qui entraînait les foin des villageois fraîchement coupés. »

« Le lundi, les femmes allèrent de bonne heure au sépulcre. Elles avaient pris avec elles des aréonates pour embaumer le corps de Jésus. »

« Quand je me réveille, j'entends les oiseaux et les C. F. F. »

Le rasoir homicide. — Un coiffeur se demandait pourquoi les hommes de l'antiquité vivaient beaucoup plus longtemps que nous. Il a été amené à cette persuasion que la courte durée de la vie humaine, dans les temps modernes, est due à l'énorme quantité de barbe qui tombe sous le rasoir.

Il n'est point d'homme, quelque peu robuste qu'il soit, à qui il ne pousse une ligne de barbe par semaine, et il est bien des personnes qui en fourniraient le double. C'est donc 52 lignes ou 4 pouces 4 lignes de barbe que produit annuellement le menton de l'homme le moins fort. Si cet homme vit 60 ans, en supposant qu'il ait eu de la barbe à 18 ans, il se trouvera avoir dépensé 15 pieds 2 pouces de barbe. Que sera-ce si nous calculons sur 70 ans de vie d'un homme vigoureux ? A 2 lignes par semaine, nous aurons 38 pieds 3 pouces de barbe. Qu'on songe donc, un instant, à la dépense de force que coûte à l'économie humaine cette quantité énorme de substance animale. Cessons de raser nos barbes, et nous verrons revenir le siècle des Samson.

Prémices. — Trois des plus importantes et des meilleures sociétés de chant du canton prendront part à la Fête fédérale de chant, à Zurich, le *Chœur des Alpes de Montreux*, directeur M. Demierre ; l'*Union Chorale de Lausanne*, directeur, M. Charles Troyon ; l'*Orphéon de Lausanne*, directeur M. A. Cavin.

Ces trois sociétés donneront, le 9 juillet, à la *Cathédrale*, une grande audition des œuvres qu'elles exécuteront à Zurich et, pour la circonstance, elles se sont assurées le concours de l'*Orchestre symphonique*, de M. Jean Reder, le baryton parisien, et de M. Grandjean, dont les compositions ont eu si grand succès à la récente fête de Moudon.

Ce sera vraiment comme le disent les organisateurs — et qui donc en peut mieux juger — une grande manifestation artistique.

Ça part toujours ! — Devant le tribunal : L'avocat de l'accusé demandant de pouvoir interroger un des témoins, s'adresse à lui en ces termes :

— Témoin, vous connaissez l'accusé et le plaignant.

— Oui, m'sieu, je les connais tous les deux.

— Etiez-vous présent lorsque le plaignant a

eu le bras fracassé ? Si oui, veuillez dire où et comment l'accident est arrivé.

— Ah ! pour ça, m'sieu, y a pas d'accident là dedans, pas plus que sur ma main. V'la comment : Ils se chicanaien tous les deux ; tout d'un coup le prisonnier prend son fusil de chasse, ajuste le plaignant, et v'la que le coup part. C'est comme ça, quoi.

— Vous jurez donc que c'est avec cette arme-ci que l'accusé a ainsi blessé le plaignant ?

— Oui, m'sieu, pour ça, je le jure.

— Avec quoi l'arme était-elle chargée ?

— Ah ! pour ça, je sais pas.

— Jurez-vous que l'arme était chargée ?

— Ah pour ça, pas plusse.

— Témoin, écoutez-moi bien ; ne pouvant jurer que le fusil fût chargé, comment pouvez-vous jurer que c'est avec ce même fusil que l'accusé a fait feu et blessé le plaignant.

Le témoin un peu impatienté :

— Ben, m'sieu, pour moi j'ai toujours cru qu'un fusil de chasse, c'est comme la langue d'un avocat, que ça part toujours quand même y a rien dedans.

Prompte décision. — Voyant passer un troupeau de vaches, un garçonnet demande à sa maman :

— Dis, m'man, ne pourrait-on pas garder plus de deux vaches ?

— Oui, mon petit ; mais, pour cela, il te faut bien travailler et papa pourra en acheter encore une.

— Oh ! bien, on en a assez à deux !

Onna rémotscha.

(INÉDITE)

D'aò tin que le régent sé rébifavànt po ne piequa fonctiouna aò pridzo, la municipalità de Tsanta-Merlo, su lo préavi dé son conset généra, l'avai decida d'atseta on orgue, que desant, po reimpiaci lo régent.

L'avan, à sti l'èfé, tserdzi lo menistre, lo régent et François à lassesseu qu'iré meimbro d'aò conset dè pérotse dè s'intièti dè l'aò fourni n'a tientierna.

Lo menistre avai apéchu qu'in avai onna bouna à veindrè à Vela-la-Coùta ; ein parlè à sé dou cò, et lo leindéman matin, on pou apri trai z'haòrès, s'eimbriant verè l'uti.

L'avan n'a fierta veria et faliai la féré à pi.

Contrè n'auré, arrouvont à la pinta dai Tsermettè et sé diont dinche ein reluquint l'inseigne : *Trai verro et n'a boutscha dé pan no réferan bon et bin la panse.*

— Va lo canon, dit lo régent, et su cein eintrant dein la diendietta.

Lo menistre propousé dè bairè n'a botoille dè Burignon.

François, que lo mo l'ai tapavé et que l'avai n'a sai d'aò diablo, crié à la sommelière :

— Apportez-nou voi une bouteille de Bourguignon et une miche de pain blanc.

Rein, la lurouna n'a pas budzi. Lo régent qu'avai assebin mau compra fa à la sommelière ein guegnint lo menistre dè travé :

— Mademoiselle, apportez-nous une bouteille de Bourguillon et trois rations de pain.

Adi rein. T'inlèvine po onna gamatoche, fa lo François.

— Veuillez nous servir une bouteille de Burignon et un peu de pain, mademoiselle, s'il vous plaît, fa lo menistre.

S'tou de, s'tou fé. N'a menuta apri, la pernetta arrouvavé avoué tot lo bataclian.

— Tè rauda po n'a bossarda, fa lo François que n'avai rein compra à l'afféré, faut sé réquemandà po avai oquie, perquie.

— Ma caisi-vo ! l'ai dit lo menistre, vo n'ai pas quemanda dè sorta ; vo parladé dè Bourguignon, sant ti mò, l'an cazu ti éta ébouiffa pé Morat l'ai a einveron quatre mille ans et to

* Petit village près de Fribourg.